



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 20 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre, à dix-sept heures trente, à la salle Raymond Plaine de La Neuve Lyre (27330), se sont réunis les syndics de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane.

### Etaient présents :

Mr DHAESE Pierre, Mr AMOUR David, Mme DOMEON Catherine, Mr PINAULDT Michel, Mr BERTIN Samuel, Mr GAREL Henri, Mr DE TOMASI Michel, Mr DUBOST Joël, Mr THIBAUT Serge, Mr NELLO Mario, Mr BOURGEOIS Patrick, Mr OURSEL Patrick, Mr ROBERT Jean Paul, Mr FAUCHE Gérard, Mr LHEMERY Michel, Mr BEAUFILS Christian, Mr BONVALET Samuel, Mme VANDEWALLE Brigitte, Mr ANTHIERENS Henri, Mme DESPRES Sylvie, Mr HERMIER Jean Louis, Mr DE WILDE André, Mr FAUCHIE Philippe, Mme PINAULDT Christel, Mr FAUCHE Gérard, Mr GUERIN Maurice, Mme TOPART Chantal, Mr JUIN Jean Bernard, Mr LESOUT Henri, Mr BAZIRE Jean Pierre, Mr BAISSÉ Christian, Mr BESNEHARD Daniel, Mr SAPOWICZ Marcel

Etaient également présents : Mr BOULOGNE Jean Luc, Président de l'Interco Normandie Sud Eure

Ayant donné pouvoir : Mme BIZET Eliane, Mr HERVIEU Dominique

Excusés: Mr MARTORANA Fabien, Sous-Préfet de Bernay, Madame DE TOMASI Jocelyne, Mr RIOULT Joël, Mme CAROUGE Eliane, Mr DESCHAMPS Didier

- Nombre de membres du syndicat 43
- Nombre de présents (titulaires) 33
- Nombre de pouvoirs 2
- Date convocation : 13 Août 2019

### ORDRE DU JOUR :

- ELECTIONS du Bureau
  - >> Elections du Président
    - Présentation des candidats
    - Vote
  - >> Elections des 4 Vice-Présidents
    - Election Vice-Président membre de droit
      - Présentation des candidats
      - Vote
    - Elections des autres Vice-Présidents
      - Présentation des candidats
      - Vote

- Constitution des Commissions
- Règlement intérieur
  - Frais de missions
  - Frais de représentation pour les membres du Bureau, les membres du Syndicat et les agents de l'ASARM

\*\*\*\*\*

*Ouverture de la séance à 17h55 sous la Présidence de Pierre Dhaese, doyen de l'Assemblée*

1° Ouvrant la réunion, Monsieur Dhaese appelle les candidats à la Présidence de l'ASA Risle Médiante.

*Michel Pinault est seul candidat, il prend la parole et se présente :*

Il rappelle que depuis son élection du 10 Mars 2017. Il y a eu au sein de l'ASARM beaucoup d'évènements :

- L'entrée en vigueur de la loi de janvier 2014, dite « loi GEMAPI »
- La modification des statuts
- Le contentieux contre le SAGE

L'ASARM est entrée dans une phase nouvelle et de grands défis nous attendent notamment la montée en puissance des Interco qui ont la compétence de droit commun en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Néanmoins notre mission est légitime, elle continue de s'exercer, nous n'avons pas les mêmes moyens mais nous avons un rôle à jouer.

Les fusions de communes, les regroupements des intercommunalités, la création de grandes régions, tendent à éloigner les décisions du terrain donc de la réalité.

L'ASARM peut justement être un trait d'union qui permet de faire remonter les constats du terrain vers les autorités supérieures, mais aussi de mettre en œuvre leur politique avec pragmatisme et pertinence, en prenant en compte les intérêts des communes et propriétaires riverains.

Par exemple, on sait que nos communes de la vallée souffrent.

L'ASARM peut apporter une contribution auprès des maires et des EPCI pour faire vivre cette région. Pour l'ASARM, il y a tout d'abord l'eau qui structure notre action.

La vallée est le réceptacle de tout ce qui se passe dans le bassin. Nous devons donc nous y intéresser, au-delà de notre périmètre.

Nous sommes des propriétaires riverains et donc nous avons une connaissance indéniable de la vie de la rivière.

L'ASARM a une mission d'intérêt général, lutter contre les inondations, la pollution, préserver les milieux naturels et la continuité écologique...

L'ASARM doit aller sur tous les fronts.

Au sein de l'ASARM, il est nécessaire d'avoir des commissions, afin d'intégrer le maximum de membres à son bon fonctionnement :

- Commission des finances et du budget
- Commission des travaux et appels d'offres
- Commission de la « veille » : informations générales sur le contexte dans lequel nous évoluons, lois, règlements, projets municipaux qui permettent d'avoir un impact sur la rivière, etc.)
- Commission des événements et de la communication : porter des projets, par exemple chaque année organiser une journée de la Risle, préparer notre entrée dans la journée du patrimoine, initier au fonctionnement de la rivière...)

Les commissions devront être très soucieuses de la proximité. Leur mission sera très importante notamment la participation au nouveau SAGE, la participation aux travaux que la Préfecture engage autour de la gestion du bassin. Quelqu'un pourrait aussi être en charge du volet sécurité. Nos moyens sont actuellement très limités, l'Agence de l'Eau Seine Normandie va réduire son concours financier à l'ASARM mais nous pouvons espérer le soutien des intercommunalités.

Monsieur Pinaultdt essaiera de rencontrer le plus de riverains possibles.

Monsieur Dhaese appelle au vote :

Le vote à main levée est décidé.

**>> Michel Pinaultdt est élu Président de l'ASA Risle Médiane, à l'unanimité des membres présents, sans opposition ni abstention.**

-----

2° Monsieur Pinaultdt prend la présidence de la séance pour procéder au vote des Vice-Présidents de l'ASARM qui sont au nombre de trois.

4 personnes sont candidates.

Le Président rappelle que beaucoup de choses restent à faire et qu'il y aura du travail même pour la personne qui ne sera pas élue.

Présentation des candidats :

- 1- *Christian BEAUFILS*, Président de l'AAPPMA de Rugles, se dit plus intéressé par l'aspect financier des choses, ayant travaillé 42 ans dans la gestion financière
- 2- *Catherine DOMEON*, riveraine de Neaufles Auvergnay, ancienne chef de projet dans l'informatique, propriétaire de 2 vannages en fonctionnement. A envie de s'impliquer davantage dans la gestion de la rivière.
- 3- *Mario NELLO* : habite Rugles depuis 1962, ancien cadre dans la métallurgie, se met à la disposition de l'ASARM, est prêt à s'investir peut être plus en ce qui concerne la partie travaux.
- 4- *Gérard FAUCHE* : agriculteur à Mesnil en Ouche, anciennement Thevray.

Riverain de la Risle, plus intéressé également par la partie travaux.  
Elu du Mesnil En Ouche, ancien adjoint de Thevray.  
Il est également au sein de l'ASARM représentant du collège des propriétaires agricoles exploitants.

-----  
Ouverture des élections et proclamation des résultats à 19h avec comme Président du bureau de vote Monsieur OURSEL Patrick et deux assesseurs Madame TOPART Chantal et Monsieur FAUCHIE Philippe.

Ont obtenu :

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| - Catherine DOMEON   | 33 voix |
| - Christian BEAUFILS | 30 voix |
| - Gérard FAUCHE      | 21 voix |
| - Mario NELLO        | 18 voix |
| -                    |         |

**>>> Catherine DOMEON, Christian BEAUFILS et Gérard FAUCHE sont donc élus Vice-Présidents(es) de l'ASARM.**

2° Elections du Vice-Président de l'ASARM issu des membres de droit.  
Une seule candidate : Madame CAROUGE Eliane, représentante de la Commune de La Ferrière sur Risle.  
Mme Carouge s'excuse de n'avoir pu être présente.  
Le vote à main levée est adopté.

**>> Eliane CAROUGE est élue à l'unanimité des membres de droit présents, sans opposition, ni abstention, Vice-Présidente de l'ASA Risle Médiane.**

-----  
Le Président rappelle qu'une tâche importante attend l'ASARM, à savoir l'extension du périmètre aux cours d'eau de l'ensemble du bassin versant de la Risle : Le Cauche, Le Val Loger, Le Sommaire sur le territoire de l'INSE et La Bave sur le territoire de l'IBTN.

-----  
Reste une délibération à prendre par les membres présents du Syndicat concernant :

- Les frais de mission
- Les frais de représentation

Le Syndicat demande l'élaboration d'un règlement intérieur prévoyant notamment les modalités de la prise en charge par le syndicat des frais de missions engagés par les membres du bureau dans l'intérêt de l'ASARM.

Le règlement intérieur définira, de même, les conditions d'engagement des frais de représentations.

A titre de régularisation, le Syndicat autorise le paiement des frais de mission et de représentation en instance, avancés par les membres du bureau.

**>> Adopté à l'unanimité des membres présents, sans opposition, ni abstention**

L'organisation des commissions respectives fera l'objet d'une nouvelle réunion du Syndicat.

*La séance est levée à 19h10.*